



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure DDM_2026-02
Pour le lot 3 842 118 du cadastre du Québec, 6^e Rang

À tous les intéressé(e)s, la soussignée, Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Lors de la séance du 12 mai 2026, à 20h00, à la salle du Centre communautaire situé au 1384 rue Principale, à Saint-Valérien-de-Milton, le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton prendra en considération le demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

No de la demande :	DDM_2026-02
Emplacement :	Lot 3 842 118 du cadastre du Québec, 6 ^e Rang
Objet de la Demande :	L'effet de la demande, si elle est accueillie, vise une dérogation à autoriser la régularisation d'un bâtiment accessoire dérogatoire quant à la distance latérale minimale de 3m et à la distance arrière minimale de 6m prescrites au règlement de Zonage 2022-204 pour un usage résidentiel et à la grille des usages pour la zone A-112 sur le lot 3 842 118.

Toutes personnes intéressées pourront, se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure, lors de la séance du conseil du 12 mai 2026, à 20h00, dans la salle du Centre communautaire situé au 1384 rue Principale, à Saint-Valérien-de-Milton

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 27^e jour du mois d'avril 2026.

Caroline Lamothe, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière